



Le mot du Maire

Alors que nous atteignons la moitié de l'année 2011, l'actualité est déjà riche autour de nous que ce soit sur le plan international ou national avec la situation dans les pays arabes, la crise financière qui se poursuit en Grèce et en France les grandes manœuvres en vue des présidentielles de 2012.

Dans notre région, les yeux se tournent plutôt vers les futures intercommunalités où les communes du canton de Maël-Carhaix font l'objet de convoitises qui se soucient assez peu des aspirations de la population .

Les textes demandent qu'aucune commune ne pourra rester isolée et que chaque communauté comptera au moins 5000 habitants. Parallèlement, la réforme fiscale prévoit que suite à la suppression de la taxe professionnelle, les intercommunalités percevront la part de la taxe d'habitation, payée par les ménages, et auparavant versée au département. Ceci entraîne un phénomène pervers qui consiste en une recherche de population pour remplir les caisses des communautés de communes ou ne pas les voir se vider.

Par ailleurs, ce nouveau schéma départemental des territoires se fait dans la précipitation car le Préfet doit, avant le 31 décembre 2011 arrêter le contour des intercommunalités de son département et réduire de manière drastique le nombre de syndicats.

Le canton de Maël-Carhaix, situé dans le bassin de vie de Carhaix, voit ses communes réfléchir à un éventuel transfert vers Poher Communauté. Treffrin et Plévin y songent sérieusement. Le conseil municipal de Maël-Carhaix n'y serait

pas défavorable selon un sondage réalisé ces dernières semaines.

Le Préfet des Côtes d'Armor et la commission départementale de coopération intercommunale ont statué sans interroger les communes et propose un schéma départemental dans lequel, en définitive, la CCKB reste telle qu'elle est aujourd'hui. Ce n'est qu'à présent que les collectivités doivent émettre un avis sur la proposition générale. L'avis de la commune devra intervenir pour le 20 août et ceci sans amendement possible. Le vote réalisé à la CCKB s'est soldé par 2 avis défavorables et 2 abstentions sur 35 délégués. La commune de Maël-Carhaix refuse ce diktat et souhaite, avant toute chose, pouvoir se prononcer librement en connaissant les conséquences qu'entraîneraient un éventuel transfert vers la communauté voisine. Nous ne sommes pas sans savoir que des impératifs nous lient à la CCKB et qu'aucun choix ne nous est proposé.

Heureusement, d'autres évènements plus agréables nous attendent avec la venue de l'été. C'est la saison des vacances ; des fêtes ont été programmées, les estivants vont à nouveau sillonner nos campagnes et apporter un surcroît d'animation dans nos bourgs. Notre territoire est riche en sites touristiques qui pourront être visités comme le superbe parc privé d'Yves Le Guellec présenté ci-dessus. N'hésitons pas à découvrir ou à redécouvrir notre région.

Bonnes vacances à tous

Michel HENRY

HOMMAGE A GLENMOR

Samedi 18 juin, une journée festive, en hommage à Glenmor, à l'occasion du 15^e anniversaire de son décès, s'est déroulée à Maël-Carhaix. Au cours de l'après-midi, un rallye automobile a conduit les visiteurs depuis le village natal du barde, le Bouillen, sur les lieux où il a vécu avant de se terminer au Croasty chez Daniel Le Maître où une bolée de cidre leur était servie. Richard Lavelot, qui l'avait bien connu, a, au cours du rallye, retracé certains moments de la vie d'Emile Le Scanff devenu Glenmor.

Dans la soirée, près de 200 personnes s'étaient déplacées, à la salle polyvalente pour assister au récital animé par les chanteurs Mona Jaouën, Andréa Ar Gouilh et Yves Morvan le grand organisateur de cette journée. Les spectateurs ont été ravis de l'interprétation, réalisée par ces artistes, d'un certain nombre des œuvres musicales de Glenmor.



Mona Jaouën, Andrea Ar Gouilh et Yves Morvan

LA FÊTE DES PLANTES

La fête des plantes s'est tenue dimanche 8 mai sur le site de l'Etang des Sources. Une quarantaine d'exposants avaient fait le déplacement et proposaient un échantillon de plantes horticoles rares et insolites pendant que des artisans présentaient un certain nombre de produits allant du cidre, du mohair et des sabots aux œuvres d'art comprenant des tableaux, des bijoux semi précieux et d'autres objets décoratifs. Des ateliers de conseils en jardinerie et en techniques de greffes des arbres fruitiers, tenus par Messieurs Broseta et Guenver, ainsi qu'une présentation de composition florale permettaient aux visiteurs d'enrichir leur culture dans ces domaines très particuliers.



Jean Yves Connan lors de son discours d'ouverture de la fête

Cette 18^e fête des plantes a connu une nouvelle fois un franc succès et l'association «Les jardins de Kervezennec» avait tout lieu de se réjouir de cet afflux de près de 3000 visiteurs à Maël-Carhaix et de remercier toutes celles et ceux qui apportent leur concours à l'élaboration et à la tenue de cet événement.

Les fonds recueillis au cours de cette journée servent à effectuer des achats pour le jardin d'eau mais également pour financer l'emploi de proximité, occupé par Brenda, dont le tiers du coût est à la charge de l'association. Les deux autres tiers sont payés par la commune et le Conseil Général.

SECURITE ROUTIERE

Les élèves de CM1/CM2 des écoles de Maël-Carhaix ont participé à une séance de pratique du vélo dans le cadre d'initiation à la sécurité routière. Les exercices ont été dirigés par 2 agents de la compagnie CRS 13 de Saint Brieuc. La demi-journée s'est déroulée en deux parties :

- Une séance théorique au cours de laquelle les enfants ont pu, à l'aide d'images numérisées, prendre connaissance des principales règles du code de la route auxquelles ils peuvent se trouver confrontés

- Une séance pratique où les enfants ont évolué sur un parcours spécialement conçu pour l'exercice. Il leur était demandé de se déplacer en effectuant des exercices d'équilibre (passage d'un objet d'une main dans l'autre sans poser le pied à terre) tout en respectant le code de la route et les panneaux de signalisation qui avaient été disposés. Dans leurs interventions, les deux policiers ont fortement insisté sur le port du casque.

A l'issue de cette journée, les élèves ont reçu une attestation de participation. L'une participante, Sarah Le Caroff, a été sélectionnée pour la finale départementale.



Un élève au cours des exercices de sécurité routière

MAËL-CARHAIX : UN LIVRE

La commune de Maël-Carhaix dispose de nombreuses traces de la vie passée sur son territoire et de nombreuses scènes de cette vie restent gravées dans la mémoire de certains. Le conseil municipal a pensé qu'il serait intéressant d'écouter ces témoins du XX^e siècle à Maël-Carhaix et de réunir dans un ouvrage l'histoire des durs moments de labeur, les fêtes et les instants pittoresques et joyeux qu'ils ont vécus sans oublier l'évocation de notre riche patrimoine.

Des contacts ont été noués avec Michel Priziac, lui-même natif du Ferty, écrivain de nombreux recueils sur différentes communes des Côtes d'Armor, pour mener ce projet.



La gare de Maël-Carhaix dans les années 1950

Des réunions de travail ont été programmées, et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que les figures Maël-Carhaisiennes que sont Auguste Le Coënt, Joseph Budès, Jean Le Bozec, Guy Perrot, Lucien Le Corvellec, Yves Le Guellec, Alphonse Velly et quelques élus ont rapporté les meilleurs de leurs souvenirs.

L'écriture de l'ouvrage est en bonne voie et l'auteur, Michel Priziac, nous assure qu'il devrait sortir au cours de l'été. Sa mise en vente devrait suivre et les amateurs de lecture, peut-être nostalgiques de ce passé, pourront se le procurer.

LA POSTE

Au cours des derniers mois, les horaires d'ouverture du guichet de la poste ont été menacés de réduction sous prétexte que l'activité aurait diminué selon les statistiques. Nous avons protesté en affirmant que les services publics ne peuvent pas être traités à l'identique en ville et en zone rurale. Les maires du canton se sont réunis et ont fait remonter leur point de vue à la direction de la poste en lui rappelant qu'une réduction d'horaire aurait des conséquences négatives sur la vie de la cité. Par

ailleurs, la suppression de certains services comme le fax aujourd'hui conduit les usagers à se détourner de chez eux.

Finalement, le projet a été abandonné et les horaires maintenus.

Des enveloppes personnalisées par des images Maël-Carhaisiennes doivent être mises en vente. Vous pourrez vous en procurer au cours de l'été.

MAISON MEDICALE

Depuis le 1^{er} octobre 2010, deux nouveaux médecins généralistes, avec qui la commune et l'Agence Régionale de Santé avaient signé une convention d'installation, avaient établi, provisoirement, leurs cabinets au Centre Social Départemental situé Rue de la Poste. La location de ce bâtiment, propriété de l'OHS, avait été prévue pour une durée de 6 à 7 mois. La municipalité disposait donc d'un délai très court pour créer sur la commune 2 cabinets médicaux. Le choix s'est vite porté sur l'ancien trésor public, rue de La Gare, qui venait d'être libéré par le Musée « Ar Mein Glaz ». Un maître d'œuvre, Monsieur Joël Trischler, a été sollicité et dès l'été, le projet, puis les appels d'offres ont été lancés. Les marchés prévoyaient la livraison du bâtiment achevé pour le mois d'avril. Le maître d'œuvre et les entreprises retenues ont fait

diligence et la réception des travaux s'est tenue jeudi 14 avril. Cette réception a eu lieu en présence des maires du canton, des représentants du Pays Centre-Ouest-Bretagne, de l'architecte, des entreprises ainsi que des agents de la commune, lesquels ont activement contribué à l'aboutissement de ce projet. Qu'ils en soient tous remerciés !

Le coût de l'ensemble de la réalisation, cabinets médicaux et logement T2, s'élève à 163000€ financés par le l'g de Francis Kerfers et par une subvention de 40000€ de la CCKB, octroyée dans le cadre de l'exercice de sa compétence « santé ».

Cette initiative permet ainsi à la population du canton de bénéficier sur son territoire de la présence de trois médecins généralistes.

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

L'association foncière de remembrement a été créée à Maël-Carhaix en 1968. Elle avait pour rôle de mener et de gérer les remembrements sur la commune. Ceux-ci sont terminés depuis bien longtemps. Un texte officiel, rappelé par le préfet des Côtes d'Armor, indiquait que toutes les associations foncières de remembrement devaient pour le 6 mai 2011, soit se dissoudre, recommandation faite dans le cas où les travaux de remembrement étaient achevés et que tous les emprunts étaient remboursés (cas de Maël-Carhaix), soit se transformer en Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF).

Une réunion des membres de l'association s'est tenue mercredi 4 mai et les deux possibilités ont été étudiées. La transformation en AFAFAF entraînait une gestion plus complexe et l'instauration d'une taxe spéciale à l'hectare pour financer les travaux. Finalement, il a été décidé de dissoudre l'association foncière et de verser l'ensemble des chemins d'exploitation dans les voies rurales privées de la commune. Leur entretien sera donc assuré, comme par le passé, par les agents communaux. Une commission, composée des membres de l'AFR dissoute, continuera à se réunir chaque année pour faire le point de la situation.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

La CCKB a voté son budget primitif (principal et annexes) le jeudi 28 mai à Saint Gilles-Pligeaux.

Les recettes et les dépenses de la CCKB, pour 2011, s'équilibrent à 14148595€.

Les principales recettes de fonctionnement sont les contributions directes (4581837€), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (793453€), la dotation de base du groupement de communes (1208195€) et la dotation de compensation (714651€).

Les budgets annexes concernent les zones d'activités : le Ruellou à St Nicolas du Pelem, Toul Dous à Plévin, Kerjean à Rostrenen, les ateliers relais à Rostrenen et à Maël-Carhaix, le service d'assainissement non collectif et l'abattoir de Rostrenen.

Les bureaux relais constituent un nouveau projet qui se situera Route de St Brieuc à Rostrenen. Il comprendra 3 bureaux et sera construit suivant des techniques

modernes qui rechercheront l'ingéniosité et, notamment, les meilleures performances énergétiques.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA CCKB			
DIFFERENTS BUDGETS	Fonctionnement	Investissement	BP 2011
Principal	8 886 010	1 535 000	10 421 010
Zone du Ruellou	208 444	247 999	456 443
Zone de Toul Dous	10 290	1 885	12 175
Parc d'Activités de Kerjean	1 646 110	1 107 533	2 753 643
Ateliers relais	44 487	29 787	74 274
SPANC	35 800	2 400	38 200
Abattoir intercommunal	302 850	50 000	352 850
Bureaux Relais		40 000	40 000
TOTAL BP 2011			14 148 595

AIDE EN FAVEUR DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh mène une politique d'aide en faveur du commerce et de l'artisanat de proximité en milieu rural pour les projets suivants :

- Reprise d'un établissement ayant cessé son activité
- Création d'une activité commerciale inexistante sur la commune
- Création d'une activité artisanale inexistante sur la commune et les communes limitrophes

- Mise aux normes de la dernière activité artisanale et du dernier commerce existant dans sa catégorie sur la commune
- Modernisation de la dernière activité artisanale et du dernier commerce existant dans sa catégorie sur la commune

Ces aides peuvent être complétées par des apports du Conseil Général et du Conseil Régional.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à la CCKB à la Cité administrative de Rostrenen. Tel 02 96 29 18 18

CONTRAT DE TERRITOIRE

Le conseil général des Côtes d'Armor a apporté des modifications à ses attributions de subventions en s'appuyant sur un certain nombre de thématiques. Une enveloppe par communauté de communes a ainsi été votée et distribuée à l'EPCI et aux différentes communes qui la composent. Le contrat de territoire est établi pour une période de 6 ans allant de 2010 à 2015. Une clause de revoyure est prévue en 2012.

Lors de la séance du conseil municipal du 6 mai, les projets concernant la commune ont été validés. Il s'agit du renforcement et de la réfection annuelle de la voirie (5400€ par an), de la restauration et de la mise en sécurité du clocher de l'église (20% des travaux) et de la construction d'un restaurant scolaire municipal (23,60% des travaux estimés soit 118000€).

LES TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition de la commune de Maël-Carhaix n'ont pas varié en 2011.

Seules les bases, révisées chaque année par les services fiscaux, ont été modifiées.

En ce qui concerne la taxe d'habitation de la CCKB, il s'agit de l'application de la réforme de la taxe professionnelle qui a entraîné le transfert de la part départementale de cette taxe vers l'intercommunalité. Elle devrait être sans incidence sur l'imposition des ménages.

IMPÔTS LOCAUX	Taux 2011 Commune	Taux 2011 CCKB
Taxe d'habitation	13,97%	15,23%
Taxe sur le foncier bâti	18,62%	3,48%
Taxe sur le foncier non bâti	59,75%	14,50%
Cotisation foncière des entreprises		27,80%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		7%

BUDGET COMMUNAL 2011

Fonctionnement – Dépenses	1 310 000.00 €
011- Charges à caractère général	280 000.00 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	430 000.00 €
014- Atténuations de produits	2 000.00 €
023- Virement à la section d'investissement	300 000.00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 825.44
65- Autres charges de gestion courante	187 000.00 €
66- Charges financières	46 000.00 €
67- Charges exceptionnelles	174.56 €
Fonctionnement – Recettes	1 310 000.00 €
013- Atténuations de charges	30 000.00 €
70- Produits des services, du domaine et ventes diverses	40 000.00 €
73- Impôts et taxes	520 000.00 €
74- Dotations, subventions et participations	610 000.00 €
75- Autres produits de gestion courante	9 900.00 €
76- Produits financiers	100.00 €
77- Produits exceptionnels	100 000.00 €
Investissement – Dépenses	830 000.00 €
16- Emprunts et dettes assimilées	123 450.00 €
204- Subventions d'équipement versées	25 889.76 €
21- Immobilisations corporelles	115 000.00 €
23- Immobilisations en cours	540 660.24 €
27- Autres immobilisations financières	25 000.00 €
Investissement – Recettes	830 000.00 €
001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	94 892.67 €
021- Virement de la section d'exploitation	300 000.00 €
024- Produits de cessions	1 000.00 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 825.44€
10- Dotations fonds divers et réserves	311 649.68 €
13- Subventions d'investissement reçues	57 182.21 €
16- Emprunts et dette assimilée	450.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget assainissement s'équilibre à 130000€ en section fonctionnement et à 860000€ en investissement.

L'investissement comprend la construction de la nouvelle station d'épuration, la réhabilitation du réseau devenue

obligatoire ainsi que quelques extensions dont voici les coûts budgétés. Ils sont couverts en partie par des subventions du Conseil Général et de l'agence de l'eau pour un montant de 457600€.

Désignation	Montant TTC
Construction de la nouvelle station d'épuration	598 977.95 €
Etudes préalables 2010. Réha réseaux	15 000.00 €
Extensions réseaux	82 098.41 €
Réhabilitation réseaux. Prog pluriannuel	124 674.21 €

SUBVENTIONS 2011

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET	MONTANT
Prévention routière. St Brieuc	Lutter contre l'insécurité routière	20.00 €
Solidarité Paysans. St Brieuc	Aider les agriculteurs en difficulté	30.00 €
Croix Rouge Française. Rostrenen	Aider les personnes en difficulté	30.00 €
Aide à domicile en milieu rural (Secteur Plouguernevel-Rostrenen)	Accompagnement des familles	50.00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat. Ploufragan (5 apprentis en 2011)	Poursuivre la formation d'apprentis	100.00 €
Ass. des joueurs de palet sur terre de Centre-Bretagne	Promouvoir la pratique du jeu	30.00 €
Radio Kreiz Breizh. St Nicodème	Radio locale	100.00 €
Cercle celtique. Rostrenen	Organisation du Kan Ar Bobl	373.46 €
Breiz Traou Goz. Plouguernevel	Sauvegarder le patrimoine et la mécanique ancienne	30.00 €
Centre généalogique du Poher. Carhaix Plouguer	Améliorer les prestations auprès des adhérents	20.00 €
Judo club du Poher. Plounévezel	Pratique du judo	20.00 €
Ass Da Viken. Maison de retraite Trébrivan	Animations pour les résidents	20.00 €
Ass « Pierre bleue » EHPAD Maël-Carhaix	Animations pour les résidents	100.00 €
Ass Gym Senior Maël-Carhaix	Poursuivre les cours de gym et acheter du matériel	100.00 €
Amicale Laïque Maël-Carhaix		
Club cyclo	Poursuivre la pratique du vélo	250.00 €
Club gymnastique	Pratique de la gym	150.00 €
Ass Danserien Kreiz Breizh. Maël-Carhaix	Promouvoir la culture bretonne	100.00 €
Ass Kalon Breizh. Maël-Carhaix	Chant	100.00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Maël-Carhaix	Développer les activités	150.00 €
Ass d'animation touristique du canton de Maël-Carhaix	Poursuivre les actions en faveur du développement touristique	500.00 €
FNACA. Maël-Carhaix	Adhérents d'Anciens d'Algérie	200.00 €
Jeunesse Sportive du Kreiz Breizh	Poursuivre l'encadrement de jeunes footballeurs	200.00 €
US Maël-Carhaix	Pratique du foot-ball	2 200.00 €
Association des propriétaires et chasseurs de Maël-Carhaix	Pratique de la chasse et régulation des espèces nuisibles	300.00 €
Association de pêche	Pratique de la pêche, loisir et tourisme	300.00 €
Haïti	Sinistrés	500.00 €
Carhaix Poher gymnastique		20.00 €
Tennis club Carhaix		20.00 €
Union cycliste carhaisienne	Pratique du vélo	20.00 €
Skol Gouren	Pratique de la lutte bretonne	20.00 €
Restos du cœur		704.00 €
Ar Valeerien		300.00 €
Solidarité logement	(0,4 € x 1595)	638.00 €
Association des Jardins de Kervezennec	Promotion des jardins	6 000.00 €
	1/3 emploi associatif	8 000.00 €

JEU DE BOULES

Depuis quelques temps, des amateurs de boules bretonnes souhaitent voir la commune de Maël-Carhaix construire des allées dont ils ne disposaient plus depuis la fermeture de certains cafés ruraux qui en étaient dotés.

Une réunion, à laquelle toutes les personnes intéressées étaient invitées, s'est tenue mardi 29 mars à la mairie. Peu de gens se sont déplacés, mais il a cependant été décidé de construire 2 allées de boules extérieures sur le terrain situé au pignon est de la salle de l'ancienne école.

La construction a été menée par les agents communaux et les deux allées sont à la disposition des Maël-Carhaisiens depuis le 25 mai.



Achèvement des allées de boules

ACHAT D'UNE TONDEUSE A GAZON



Réception de la nouvelle tondeuse

La commune a décidé de remplacer la tondeuse « ISEKI », achetée il y a 16 ans. L'énaïck BERTRAND, chargé des négociations, a consulté plusieurs concessionnaires de marques différentes. Des démonstrations de tonte ont eu lieu. Finalement, le choix s'est porté sur une nouvelle tondeuse à gazon frontale « ISEKI » munie d'un plateau de tonte normale et d'un plateau mulching interchangeable. Cette nouvelle machine a coûté 30880€ TTC desquels il convient de déduire 4000€ pour la reprise de l'ancienne. Il en est résulté une dépense de 26880€ pour la commune.

La livraison a eu lieu mercredi 15 juin en présence des employés, des vendeurs et des élus.

VOIRIE 2011

Le programme de voirie 2011 a été réalisé à la fin du mois de mai par l'entreprise Brûlé-Weickert de Plouray. L'ensemble des chaussées a été traité en enduit bicouche. Il comprenait la route de Kergrist-Moëlou sur deux portions, la route du Ferty, la desserte du village de Kerviguen, la route de Goeffrac'h, une partie de la rue de Pont Put ainsi que le chemin reliant Kergonan à Kerguil'huit. Par ailleurs la reprise de nombreux chemins en point à temps va être menée. Coût des travaux : 143614€. Ces travaux ont été exécutés sous l'œil vigilant de la société technilab qui avait été mandatée pour contrôler la qualité et les dosages des matières utilisées.

Une opération de retraçage des lignes de stops, de « cédez le passage » ainsi que la délimitation des places de parking a été lancée auprès de l'entreprise Marquage de l'Ouest. Coût : 2600€ HT.



Travaux de voirie réalisés au mois de mai

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

Durant la période d'été, les services techniques (espaces verts et voirie) de la commune connaissent un surcroît de travail pendant que les agents communaux prennent comme tous les salariés une partie de leurs congés annuels. Pour ces raisons, mais également pour permettre à un demandeur d'emploi de longue durée de se replonger dans le monde du travail, le conseil municipal a décidé d'embaucher, une personne proposée par Pôle Emploi, en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Cette personne, Franck Puech en l'occurrence, a ainsi été embauché pour une durée de 6 mois allant du 2 mai 2011 au 1^{er}

novembre 2011. Son contrat de travail porte sur 20 heures par semaine effectuées chaque matinée du lundi au vendredi. Le salaire est pris en charge par l'état à hauteur de 70% du SMIC brut.

Par ailleurs, comme chaque année, la commune embauchera 2 jeunes pour assurer, en relais avec Marylène et Isabelle, la tenue du camping municipal, le petit commerce et autres menus travaux à l'Etang des Sources au cours des deux mois d'été. Il s'agit de Céline Corbel et de Laura Thépaut.



INITIATION A LA DANSE BRETONNE

L'association d'animation touristique du canton de Maël-Carhaix propose des cours gratuits d'initiation à la danse bretonne pour débutants et semi-débutants avec le concours des musiciens et des danseurs de l'association « Danserien Kreiz Breizh » les mercredis 20 et 27 juillet et les 3, 10 et 17 août à la salle polyvalente de Maël-Carhaix de 20 à 22 heures.



Initiation aux danses bretonnes

JOURNEES DECOUVERTES

Les journées découvertes sont organisées par le Pays Touristique de Guerlédan-Argoat avec la participation de l'association d'Animation Touristique du canton de Maël-Carhaix.

Mercredi 13 juillet 2011

« Du tissage du mohair au musée des automates »
Rendez-vous à 14h Place du Centre à Maël-Carhaix
Visite d'un élevage de chèvres angora
Démonstration de tissage du mohair



Un élevage de chèvres angora

Lundi 25 juillet 2011

« Des fouilles archéologiques à la cidrerie »
Rendez-vous à 14h Place du Centre à Maël-Carhaix
Le Jardin d'eau et le Potager au naturel
Les fouilles archéologiques (Visite commentée par un archéologue)
La visite d'une cidrerie et dégustation



Visite au jardin d'eau

Mardi 2 août 2011

« Du tissage du mohair au musée des automates »
Rendez-vous à 14h Place du Centre à Maël-Carhaix
Visite d'un élevage de chèvres angora
Démonstration de tissage du mohair
Le musée des automates et la vie d'antan



Une scène au musée des automates

Mardi 23 août 2011

« Jardin et saveurs du terroir »
Rendez-vous à 14h Place du Centre à Maël-Carhaix
Le Jardin d'eau et le Potager au naturel
La visite d'une cidrerie et dégustation
La cuisson du pain bio au feu de bois

LES FÊTES DE L'ETE

14 juillet

La fête nationale donnera lieu, comme chaque année, à l'issue de la cérémonie officielle à la danse du bouquet où une distribution de mouchoirs récompense les danseurs. La fête se poursuivra l'après-midi et dans la soirée par des jeux : boules, jeux pour les enfants et lancer du poids. Enfin, à la tombée de la nuit, les festivités s'achèveront par un grand feu d'artifice musical et le traditionnel bal populaire.



Bouquet au cours du feu d'artifice

15 août : Fête des battages

Le 15 août 2011 se déroulera la 20^e édition de la fête des battages et des vieux métiers. Elle se tiendra sur le site de l'Etang des Sources où la récolte de l'avoine ensemencée l'hiver dernier sera au programme. On y retrouvera aussi les danses bretonnes, la présentation d'activités aujourd'hui disparues et des jeux comme le lancer de la botte de paille. La journée se clôturera par un repas servi sur les mêmes lieux.



Une ancienne batteuse des années 1950

AR MEIN GLAZ

VISITES DE L'ETE

Cet été, le musée des ardoisières sera ouvert 4 après-midi, pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de découvrir la vie des ardoisiers et le travail aux ardoisières, qui ont été au centre de l'économie locale au siècle dernier.

Le musée des Ardoisières, situé Place de L'Ancienne Ecole, sera ouvert de 14h à 18h les :

- Mardi 12 juillet
- Jeudi 21 juillet
- Mercredi 10 août
- Mardi 23 août

En parallèle, l'association poursuit le collectage de documents retraçant l'histoire des ardoisières de Moulin-Lande.



Démonstration de fente d'ardoises par le président actuel

TROC ET PUCES

Un « TROC ET PUCES » s'est tenu sur le site de l'Etang des Sources samedi 21 mai sous un soleil éclatant. De nombreux exposants avaient pris place sur les lieux et ont permis aux « chineurs » et curieux de déambuler aux milieux

des stands à la recherche des objets les plus insolites. Cette initiative, lancée par le regretté « Guy Morvan », président-fondateur de l'association « Ar Mein Glaz », a connu cette année encore un franc succès.



PONEY

Depuis le début de l'année, les enfants Maël-Carhaisiens peuvent participer à des séances équestres à des tarifs préférentiels. Cet été, les gérants du poney-club "La Chevalerie", installés route de Rostrenen, proposeront à nouveau leurs animations.

Pour tout renseignement : appelez au 06 60 13 10 85.



Des enfants posent en compagnie des poneys

SPECTACLE POUR LES ENFANTS



Les enfants participent au spectacle de Gaston Blutt

Les enfants Maël-Carhaisiens étaient invités, à l'initiative de la municipalité, à un spectacle le 16 janvier dernier. Il avait été fait appel au clown Gaston Blutt et son compère pour animer cet après-midi récréatif. Les enfants et leurs parents ont ainsi passé un moment agréable où les gags et les rires ont égayé la salle tout au long du spectacle.

A l'issue de celui-ci, un goûter a été servi aux personnes présentes.

COLONS DE CHAMPIGNY

Les jeunes colons de Champigny sur Marne seront de nouveau présents à Maël-Carhaix du 6 au 26 juillet pour le premier groupe puis du 3 au 23 août pour le second. Ils seront accueillis à l'école publique où, comme les années passées, ils

établiront leur camp de base. A chaque séjour, ce seront 20 jeunes accompagnés de 4 adultes qui viendront découvrir notre belle région.



Les colons de Champigny au cours de la soirée crêpes en 2010

PORTAGE DE REPAS

Le comité d'entraide de Maël-Carhaix adhère au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale et Culturelle de Carhaix (SIASC). Ce dernier propose aux personnes âgées de la commune de bénéficier d'une distribution de repas à domicile. Les repas sont préparés à la cuisine de l'hôpital de Carhaix et acheminés chez les bénéficiaires par les employés du SIASC par voiture réfrigérée.

Les tarifs de 2011 ont été votés le 9 décembre 2010. Ils s'établissent à 9,66€ par repas pour une personne seule et à 7,73€ pour le 2^e repas pour un couple.

Les Maël-Carhaisiens souhaitant bénéficier de ce service doivent s'adresser au comité d'entraide de Maël-Carhaix situé à l'arrière de la place du Monument aux Morts ou téléphoner au 02 96 24 71 61.

LE CHEQUE SPORT

La région Bretagne veut inciter les jeunes à la pratique du sport. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis la rentrée 2008/2009 un chèque sport de 15€ aux sportifs âgés de 16 à 18 ans. L'effet stimulant ne se dément pas : 2000 clubs sont partenaires et 27000 demandes ont été effectuées en ligne cette saison. Fort de ce succès, le dispositif s'étend aux jeunes de 19 ans pour la saison 2011/2012 ! A partir de juin, date du lancement de la nouvelle campagne, les jeunes nés en 1993, 94, 95 et 96 peuvent en faire la demande.

Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un club sportif breton, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Et

depuis un an, il est possible de bénéficier d'autant de chèques sport que d'activités pratiquées.

Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site internet de la Région Bretagne, de remplir un formulaire d'inscription et d'imprimer son chèque. De quoi bouger sans se ruiner.

Site : www.bretagne.fr/chequesport

Parallèlement à cette aide, le Conseil Général continue à financer le dispositif « ti'pass » destiné aux collégiens qui participent à des activités sportives ou culturelles dans des associations agréées.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Général des Côtes d'Armor assure le transport scolaire dans le département et prend en charge 85% de son coût.

- 1^{ère} inscription : Le formulaire peut être téléchargé sur www.cotesdarmor.fr , www.tibus.fr ou en appelant au 0 810 810 222

Si l'enfant entre en 6^e, le formulaire est remis par l'école qu'il fréquente.

Un système d'alerte e-mail ou SMS permettant d'avertir les familles en cas de perturbation ou d'interruption des services de transport scolaire (neige) sera mis en place à la rentrée.

Coût du transport : La participation de la famille s'élève à 100€ pour les élèves respectant la carte scolaire, à 50€ pour le 3^e enfant et gratuite pour le 4^e. La carte de transport sera expédiée aux familles avant le 15 août.

Attention : Les dossiers d'inscription doivent impérativement être transmis au Conseil Général avant le 31 juillet sinon une majoration de 30€ sera appliquée. (130€, 80€, 30€)

Le paiement s'effectuera par 3 prélèvements automatiques (40€ en novembre, 30€ en février et 30€ en avril).

La demande de modifications de circuits ou de créations de nouveaux arrêts devra parvenir avant le 30 juin sinon elle sera examinée après la rentrée scolaire.

Une charte sera instaurée à la rentrée 2011, elle y rappelle les droits et les devoirs des usagers : Respect du conducteur et du matériel, application des règles de sécurité.....

Renseignements au 0 810 22 22 22



LE SERVICE CIVIQUE

Le service civique : Qu'est-ce que c'est ?

Un engagement volontaire pour tous les jeunes de 16 à 25 ans

- Sur une période de 6 à 12 mois, pour une durée hebdomadaire de mission représentant au moins 24 heures

- Pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation

- Donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat

- Ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat

- Effectuée auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'international

Quelles missions proposer aux jeunes volontaires ?

Neuf domaines d'actions prioritaires pour la Nation ont été identifiés :

- Solidarité
- Santé
- Education pour tous
- Culture et loisirs
- Sport
- Environnement
- Mémoire et citoyenneté
- Développement international et actions humanitaires
- Intervention d'urgence.

Quelles modalités d'indemnisation pour le volontaire ?

Une indemnité de 440€ nets/mois, intégralement financée par l'Etat sera directement servie au volontaire

La structure d'accueil servira au volontaire une aide en nature ou en espèces d'un montant mensuel de 100€ correspondant à la prise en charge de frais

Certains volontaires pourront, si leur situation le justifie, bénéficier d'une bourse de l'Etat de 100€ par mois en moyenne.

L'Etat prendra en outre en charge l'intégralité du coût de la protection sociale du volontaire (388€) au titre des différents risques

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur www.service-civique.gouv.fr

ou écrivez nous à : agence@service-civique.gouv.fr

DEVENIR MARIN

La marine nationale recrute des jeunes pour entrer dans ses unités. Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des fonctions et des niveaux de recrutement.



Pour plus de renseignements :

Bureau Marine
4, Boulevard Charner
BP 2244
22022 Saint-Brieuc Cedex
WWW.etremarin.fr

DEVENIR MARIN	Age	Niveau scolaire
Officier	De 17 à moins de 30 ans	Après CPGE Ou BAC+3
Officier marinier	De 18 à moins de 25 ans	Après un BAC
Quartier-maître et Matelot de la Flotte	De 17 à moins de 25 ans	De la 3è au BAC
Volontaire	De 17 à moins de 26 ans	De la 3è à BAC +5
Mousse	De 16 à moins de 18 ans	Sans conditions de diplômes

EOLIENNES

Une Zone de Développement Eolien a été définie, à la demande de Poher Communauté, sur un territoire se situant sur Le Moustoir, Maël-Carhaix et Paule. La société JMA Energie de Mr TRELLE s'y intéresse depuis déjà longtemps et s'est attaché les services de NORDEX France pour monter le projet et construire les éoliennes.

Où en sommes-nous aujourd'hui?

Des permis de construire ont été déposés pour 5 éoliennes sur Le Moustoir et 2 sur Maël-Carhaix. (L'éolienne prévue sur Paule a été supprimée).

Une étude d'impact sur les paysages a été menée : elle avait, notamment, conduit à utiliser des ballons s'élevant à 150 mètres

dans le ciel pour matérialiser les futures machines. Par la suite, la population a été invitée, par courrier de Nordex, à venir s'informer auprès des promoteurs le samedi 19 mars au Moustoir puis lundi 21 mars à Maël-Carhaix. Le public s'est assez peu déplacé à Maël-Carhaix.

Le projet de construction se poursuivra par une enquête publique, en principe à l'automne, où chacun pourra venir faire part de ses remarques sur le registre qui sera déposé à la mairie. Lorsque tous les éléments auront été réunis, il appartiendra au Préfet des Côtes d'Armor de se prononcer sur l'attribution des permis de construire.

ELIMINATION DE L'AMIANTE-CIMENT et FIBRO

La CCKB a mis en place un nouveau service appelé « collecte de l'amiante liée ». Cette collecte tient compte de la dangerosité de ces déchets dès lors qu'on est appelé à les manipuler. Il impose notamment un conditionnement spécifique pour éviter la dispersion des poussières.

Quels sont les déchets concernés ?

Tous les objets que l'on dit communément être en « fibro » :
Eléments de bardage, de revêtement ou de couverture (plaques planes ou profilés, tôles ondulées, ardoises..)

Canalisation d'évacuation d'eau....

Bacs horticoles et jardinières

En cas de doute, sachez que l'utilisation d'amiante est interdite depuis le 1^{er} janvier 1997. Tous les matériaux ou objets vendus dans le commerce après cette date ne contiennent plus d'amiante.

Comment et où déposer ces déchets ?

Prenez contact avec la CCKB (02 96 29 18 18) ou à la déchèterie de Rostrenen (02 96 29 24 96). Vous serez informés sur les précautions à prendre et sur les lieux et conditions de dépôt en fonction de la quantité que vous avez.

S'il ne s'agit que d'une faible quantité, la collecte d'amiante liée est gratuite.

Site : www.kreiz-breizh.fr (Vivre et habiter > Service déchets > Collecte de l'amiante)

STATION D'EPURATION

La construction de la station d'épuration se poursuit. Elle devrait être opérationnelle au cours de l'automne. Actuellement, les gros ouvrages réalisés par l'entreprise Norée

sont en voie d'achèvement tandis que plusieurs sous-traitants d'Odipure (titulaire du marché) procèdent à l'installation des équipements.

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement donne des signes de défaillances depuis de nombreuses années. Des travaux de réhabilitation ont déjà été menés mais la construction de la nouvelle station d'épuration impliquait une diminution conséquente des eaux parasites dans le réseau. La commune a commandé une étude au cabinet SAFEGE qui a défini un ensemble de travaux à mener dans l'immédiat. Ainsi, les canalisations vont être

remplacées sur une longueur de 600m sur la route de Rostrenen, du bas de Kergilbert jusqu'à la rue Kreisker. Des appels d'offres auprès d'entreprises sont lancés. Le programme se poursuivra par des investigations, avec passage de caméra, dans les conduites où des infiltrations d'eaux parasites importantes ont été décelées.

TRAVAUX A L'EHPAD

Les travaux de mise aux normes de l'EHPAD, menés par Côtes d'Armor Habitat, devraient être achevés avant les vacances. L'ensemble des logements est de nouveau opérationnel. De nouveaux résidents ont pu faire leur entrée dans l'établissement dont la liste d'attente très longue il y a

encore peu de temps s'est singulièrement raccourcie. Il reste encore quelques travaux en cours dans les bureaux et les parties communes. Les pensionnaires vont enfin retrouver le calme paisible de l'établissement après plus d'un an et demi de désagréments provoqués par le chantier.

TRAVAUX A L'ECOLE

Outre le ravalement de la façade prévu depuis longtemps, des travaux seront menés au cours de l'été dans trois classes, la salle de motricité et un bureau à l'école publique. Ils consisteront à monter une double cloison côté façade et à y placer une isolation adéquate. Ces travaux, réalisés dans le but d'améliorer les performances thermiques du bâtiment,

nécessitent le déplacement des radiateurs. Le dossier, monté par le cabinet AUBT de l'architecte Joël Trischler, a été suivi d'un appel d'offres qui a permis de retenir les entreprises : Plâtrerie du Trégor de Trémel pour l'isolation et les cloisons, Alain Le Coz pour l'électricité et le chauffage et René Le Bonhomme pour la peinture. Le montant des travaux se chiffre à 15000€.

ETAT CIVIL 1^{ER} SEMESTRE 2011

NAISSANCES

- . Adesse, Alain, Hubert SCHWENKER, 2. Quénécourel, le 26 janvier 2011
- . Marie, Rhéa LE GALL, 3. Quinquisaliou, le 7 février 2011
- . Juliette, Sylvia LE GALL, 3. Quinquisaliou, le 7 février 2011
- . Tyliañ, Lorick TANGUY, 4. Minez Roscoajou, le 29 avril 2011
- . Pkhaï, Maria LÉRONDEAU, 39. rue de Paule, le 7 mai 2011

DECES

- . Guy, Serge, Marie MORVAN, 56 ans, 14. Keroguiou, le 16 janvier 2011
- . Joseph, Yves, Louis HENRY, 84 ans, 8. Rue de Paule, le 29 janvier 2011
- . Roger LE GOADEC, 75 ans, 14. Rue des Trois Frères Manac'h, le 12 février 2011
- . Marie, Christine LE DILHUIT veuve FABRE, 93 ans, 21. Rue de la Gare, le 22 février 2011
- . Ginette, Maria, Bernadette PENCREC'H épouse LE CORRE, 65 ans, 29. Quilliou-Guéguen, le 9 mars 2011
- . Marie, Louise LE BOZEC veuve LE FLOC'H, 88 ans, 8. Rue de Paule, le 16 mars 2011
- . Louis, Marie PHILIPPE, 60 ans, 11. Kergonan, le 22 mars 2011
- . Bernadette, Josèphe LOYER épouse POULIZAC, 81 ans, 4. Keroualet, le 24 mars 2011
- . Marie, Annick HERVIOU épouse GUILLOSSOU, 81 ans, 6. Pont Glaz, le 25 mars 2011
- . Ernest, Marie GUILLOU, 97 ans, 8. Rue de Paule, le 29 mars 2011
- . François, Marie BIZIOU, 97 ans, 8. Rue de Paule, le 30 mars 2011
- . Marie SIBÉRIL veuve DANTEC, 88 ans, 8. Rue de Paule, le 1^{er} avril 2011
- . Brian, Cyril WILLIAMS, 69 ans, 16. Rue du Château d'Eau, le 2 avril 2011
- . Marie, Christine MERRIEN veuve BOUTIER, 88 ans, 8. Rue de Paule, le 20 avril 2011
- . André, Jean, Marie FESSANT, 81 ans, 4. Rue de la Scierie, le 5 mai 2011
- . Pierre LESCOAT, 92 ans 27. Rue du Château d'Eau, le 7 mai 2011
- . Adèle, Marie LE COZ veuve JOUAN, 85 ans, 8. Rue de Rostrenen, le 21 mai 2011
- . Marie, Joséphine HENRY veuve LE MEUR, 89 ans, 2. Cité Santez Katell, le 1^{er} juin 2011
- Bernard, François, Joseph GUILLOU, 81 ans, 2. Rue Kreisker, le 12 juin 2011

DON DU SANG

Communiqué de l'EFS

Pour satisfaire les besoins des 500000 malades transfusés chaque année en France, l'Etablissement Français du Sang compte sur la générosité des donneurs car le sang artificiel n'existe pas et les besoins en sang sont en forte augmentation : 9000 dons sont nécessaires chaque jour en France, dont 550 en Bretagne.

Le don du sang est un geste simple qui dure environ 1h (10 minutes pour le prélèvement). Il faut être âgé de 18 à 70 ans, en bonne santé et ne pas se présenter à jeun. Avant chaque don, un

médecin de l'EFS réalise un entretien confidentiel avec pour principe essentiel : respecter la sécurité du receveur et du donneur. Puis le prélèvement est effectué à l'aide de matériel stérile et à usage unique. Le don se termine par une collation conviviale avant le retour au quotidien.

Le site de Saint Brieuc accueille les donneurs du lundi au vendredi sur rendez-vous en contactant au préalable le 02 96 94 31 13

La prochaine collecte aura lieu à Maël-Carhaix le :

LUNDI 3 OCTOBRE 2011

ELECTIONS CANTONALES

Les élections cantonales ont eu lieu le 20 mars. Joël Le Croisier, candidat du PS, qui brigait un 3^e mandat, a été élu dès le premier tour avec 53,40% des 2397 votes exprimés. Il siègera donc à l'assemblée départementale jusqu'en 2014, date

à laquelle les conseillers généraux doivent être remplacés par des conseillers territoriaux. Les autres candidats avaient obtenus : Martine Tison (UMP) 19,48%, Hubert Herviou (FDG) 13,60% et Hervé Le Gall 13,51%.

ELECTIONS DE 2012

Les dates des échéances électorales de 2012 ont été annoncées au conseil des ministres du mercredi 11 mai 2011. Il s'agit des :

Elections présidentielles : 22 avril et 6 mai 2012

Elections législatives : 10 et 17 juin 2012

ORAGE DU 30 AVRIL

Samedi 30 avril, Maël-Carhaix a encore été victime des frasques de la météorologie qui nous a plongés sous un orage de grêle d'une intensité totalement inédite dans notre région. Des grêlons de plus de 30 mm de diamètre sont tombés notamment sur le bourg et ont causé des dommages importants sur les toits des particuliers et sur les bâtiments communaux dont la mairie qui a vu les 12 fenêtres de toit réduites en passoirs dans leur partie supérieure. La municipalité a, dès le lundi, pris la décision de demander aux victimes de venir faire une

déclaration à la mairie afin de constituer un dossier sur lequel il serait possible de s'appuyer pour demander de classer cet événement en catastrophe naturelle. (Phénomène d'une intensité anormale). Courant juin, le Préfet des Côtes d'Armor a apporté sa réponse en indiquant que les dégâts provoqués par la grêle sont des dommages assurables et ne peuvent donc pas entrer dans la classification des catastrophes naturelles contrairement aux inondations et coulées de boues qui restent toujours à l'étude.

LES CHIENS ET LEURS DESAGREMENTS

On dit quelquefois que le chien est le meilleur ami de l'homme mais à Maël-Carhaix la citation de Françoise Dumoulin-Tessier dans le salon vert « le silence est le meilleur ami de l'homme, même avant le chien » semble mieux convenir à la situation présente. En effet, les réclamations les plus courantes faites à la mairie concernent les chiens, et en premier lieu, les aboiements intempestifs de nuit et parfois de jour qui gênent le voisinage. On signale également leur divagation et les risques que cela engendre par rapport aux passants et à certains

autres animaux. Il est fréquent de voir les chiens se déplacer en toute liberté au plan d'eau alors qu'il est demandé de les tenir en laisse. Enfin, le dépeçage des sacs poubelles est devenu fait courant en divers lieux de la commune, rendant les abords des conteneurs parfois très répugnants. Chacun doit prendre conscience que nous vivons en société et se souvenir que la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres. Devant un si grand nombre de plaintes, il ne sera plus possible de continuer à tolérer ces attitudes.

DESTRUCTION DES CHARDONS

Comme chaque année, il est rappelé aux Maël-Carhaisiens que l'arrêté préfectoral du 16 avril 1984 fait obligation aux propriétaires, fermiers et usagers de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou

exploitent. Ledit arrêté stipule que la destruction des chardons devra être opérée par voie chimique ou mécanique et être terminée avant la maturation des graines.

RISQUE DE FEUX DE VEGETATION ET DE FORÊTS

La situation actuelle de sécheresse, si elle se poursuit, appelle à la plus grande vigilance afin d'éviter des départs de feux. Aussi, un courrier émanant de la préfecture de Saint Brieuc rappelle les règles de prudence à adopter pour éviter tout danger d'incendie.

L'arrêté préfectoral du 12 juillet 2007 fixant les diverses mesures de prévention contre les incendies de forêts et de landes dans le département des Côtes d'Armor est consultable sur le site : www.cotes-darmor.pref.gouv.fr dans la rubrique « l'Etat et vous/sécurité civile/feux de végétation ».



Ces dispositions s'appliquent aux bois, forêts, plantations, landes et tous les terrains situés à moins de 200m de ces bois. Cette réglementation doit être strictement respectée. Ces lieux constituent des zones à risque important pas toujours limité aux bois et landes. Aussi, la plus grande vigilance est demandée sur tout le département.

Par ailleurs, s'agissant de l'élimination des déchets verts, les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin. Ils doivent être envoyés aux déchèteries.

LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique vient d'être détecté dans l'est du département des Côtes d'Armor à Plorec-Sur-Arguenon en octobre 2010.

Cet insecte a été introduit en France, voici 3-4 ans, en provenance probablement de Chine, lors de l'importation de matériaux. Le frelon asiatique a la particularité d'être un grand prédateur d'abeilles qui représente sa principale nourriture. Cette nouvelle espèce invasive menace donc les ruchers de notre région. De plus, il représente un danger pour les personnes : la piqûre du frelon asiatique peut s'avérer mortelle.

Il est plus petit, de 2 à 3cm contre 3 à 4 cm pour le frelon commun, et il porte une large bande orange à l'extrémité de l'abdomen. Il fait son nid, une boule de 40 à 80 cm, à la cime des arbres ou sous un abri aéré.

En cas de découverte d'un nid :

Ne jamais entreprendre de le détruire seul

Cette démarche très dangereuse doit être réalisée par un professionnel



Le signalement est impératif

Appelez FECODEC – Ploufragan / Tel : 02 96 01 37 90

CEREMONIE DES VŒUX

La cérémonie des vœux, rendez-vous traditionnel entre la population et ses élus, s'est tenue vendredi 14 janvier au rez-de-chaussée de la salle polyvalente. L'étage, bien que mieux adapté, ne pouvait être utilisé en raison de signes inquiétants d'effondrement du plafond qui avait conduit à l'interdiction de ce niveau.

Cette cérémonie est généralement consacrée à la présentation du bilan de l'activité communale de l'année passée ainsi que les projets de l'année en cours, mais, c'est aussi le moment choisi pour mettre à l'honneur les personnes dont l'action en faveur de la commune mérite d'être relevée.

Ainsi, les agents communaux suivants ont été décorés de la médaille d'argent communale :

- Yvonne Philippe, secrétaire générale, pour 34 années de service
- Brigitte Le Moal, secrétaire, pour 32 années de service
- Marylène Poulizac, ATSEM, pour 32 années de service
- Noël Connan, adjoint technique principal, pour 22 années de service
- Yvon Kerbellec, retraité, responsable voirie pendant 26,5 années et chef du Centre de Secours pendant 20 années. De même de nombreux élus ont été distingués :

Auguste Le Coënt, Maire de Maël-Carhaix de 1971 à 2001 et Conseiller général de 1973 à 1995 a reçu la médaille communale de vermeil (30 ans)

Les autres élus et anciens élus ont reçu la médaille d'argent communale :

- Lucien Le Corvellec Conseiller municipal de 1971 à 2001 (30 ans)
- Sylvain Guéguen Conseiller municipal de 1971 à 1995 (Adjoint de 1977 à 1995) (24 ans)
- Jean Paul Le Corre Conseiller municipal à Kergrist-Moëlou de 1971 à 1977 puis à Maël-Carhaix de 1977 à 1995 (24 ans)
- Michel Henry Conseiller municipal depuis 1983 (Adjoint de 1989 à 2001 – Maire depuis 2008) (28 ans)
- Jean Paul Guéguen Conseiller municipal depuis 1983 (Adjoint de 1995 à 2001 et depuis 2008) (28 ans)
- Michelle Jouan Conseillère municipale depuis 1989 (Adjointe de 1989 à 2001 et depuis 2008) (22 ans)
- Alain Marzin Conseiller municipal au Moustoir de 1983 à 1995 (Adjoint de 1989 à 1992) puis à Maël-Carhaix depuis 2001 (Adjoint de 2001 à 2008) (22 ans)
- Alain Leroux Conseiller municipal de 1983 à 2001 et depuis 2008 (21 ans)



Employés communaux anciens et actuels (Absent : J Pasquier)



Elus décorés présents à la cérémonie

LE REPAS DES ANCIENS (67 ans et plus) se tiendra :

à la salle polyvalente de Maël-Carhaix

le DIMANCHE 9 OCTOBRE 2010 à MIDI

Inscriptions à la mairie pour la fin septembre